

# M127

|                     |   |
|---------------------|---|
| Date de la réunion: | 02 DECEMBRE 2004  |
| Heure :             | 21 :00  |
| Lieu :              | Chez MARGUERITE & TIM   |
| Présents M127:      | <u>Quentin</u> & <u>Hélène</u><br><u>François</u> & <u>Sarah</u><br><u>Alex</u> & <u>Ine</u><br>Berta<br><u>Anne-Marie</u><br><u>Tim</u> & <u>Marguerite</u>  |
| Autres :            | NON   |
| Points à discuter : | <ul style="list-style-type: none"><li>- INFO générale par rapport à l'évolution du projet et les instances, personnes à contacter</li><li>- Alaca</li><li>- Utilisation, fonctionnement du compte commun</li><li>- Paiement de Quentin</li><li>- Mode de paiement de certains frais : par millième ou par lots</li><li>- Mode de prise de décisions</li></ul> |

## SUJET 1 : Info Générale

### Info :

- Berta a laissé un message auprès de la secrétaire de Charles Picqué pour un rdv mais pas de retour pour le moment. Piqué est très occupé et ne donnera probablement pas l'attention nécessaire au projet
- Jean Spinette et Henri Dineur (au niveau de la commune) sont les back-ups de Picqué. On va essayé de les rencontrer pour présenter le projet en mettant en avant le fait que nous sommes des investisseurs privés de classe moyenne et que un tel projet pourrait en attiré plus, ce qui à été depuis longtemps le cheval de bataille de Picqué.
- Quentin a consulté une avocate spécialisé dans les matières d'urbanisme qui lui a dit :
  - . il faut médiatisé le projet le plus que possible
  - . ce que nous demandons est plus q'une dérogation
  - . si on obtient pas le PU à cause de Fosny 2 elle peut faire un dossier et nous représenter. Ceci serait payent et vraiment le dernier recours.
  - . elle a donné le nom de Mr Dedobbeleer ,qui décide au niveau de la commune. Ce serait intéressant de le rencontrer également

### Décisions : -

### À faire :

- Quentin prendra rdv avec Spinette et Dineur avant la concertation du 14 et nous tiendra au courant. Ceux qui veulent, peuvent participer à ce rdv.

## SUJET 2 : Alaca

### Info :

- Le fils Alaca a téléphoné car un tuyau au niveau de la corniche est bouché avec un chiffon.

**Décisions :**

**À faire :**

- Tim et Quentin iront samedi matin pour voir ce qui se passe et pour faire le nécessaire.

**SUJET 3 : Compte Commun**

**Info :**

- tous les documents nécessaires sont signés mais il y a un petit délai pour recevoir le numéro du compte. Hélène nous tient au courant.
- Tous ceux qui veulent avoir accès via « Net banking », doivent le demander individuellement via Quentin
- Pour commencer on mettra 1000 euros comme approvisionnement du compte. A répartir par les nombres de lots et non pas par millième. Hélène nous informera par mail .
- Toutes les pièces justificatives (factures, tickets etc) seront centralisées chez Hélène.
- Autres infos concernant le fonctionnement du compte, voir nouveau mail d' Hélène à recevoir.
- Question : serait-il utile de créer une association momentanée ?

**Décisions :**

**À faire :**

- Hélène nous enverra un nouveau document par mail avec la procédure finale de fonctionnement du compte commun et les premiers montants à verser sur le compte pour la mise de fonds.
- Quentin s'informera auprès de son comptable par rapport à l'association momentanée.

**SUJET 4 : paiement Quentin**

**Info :**

- la personne consulté pour le rôle de gestionnaire du projet demandait entre 200 000 et 300 000 ancien FB pour 8 mois
- Quentin propose une fourchette entre 375 et 562 euros par mois pour toute la gestion du projet, tout dépendant du volume de travail à certains moments dans le projet

**Décisions :**

- pour commencer on paiera 420 euros par mois à répartir par le nombre de lots (7)
- on commence à partir de début Novembre 2004
- Hélène centralisera et suivra ce paiement
- Si le projet est mis en attente et que rien de particulier doit se faire, le paiement sera suspendu.
- Si, au moment des gros œuvres ou autre moment dans le projet le montant semble un peu juste, on relancera la discussion par rapport à ce paiement

**À faire :**

- Hélène nous informe quand et comment on fait les premiers paiements

**SUJET 5 : mode de paiements :par millièmes ou par lots**

**Info :**

**Décisions :**

- les paiements qui sont liés au cahier de charge du projet seront payé par millième
- certains frais comme : les frais bancaires pour l'utilisation du compte commun, le paiement de Quentin, le drink voisin et autres seront réparti par les nombres de lots .(7)
- Si à un moment ou l'autre une décision doit être prise sur le mode de répartition d'un certain frais futur, on votera avec une majorité de 2/3 (majorité en nombre de lots)

**A faire :**

**SUJET 6** : mode de prise de décisions

**Info :**

**Décisions : les décisions se prendront avec une majorité de 2/3**

- les paiements qui se feront par millième demanderont un décision avec une majorité de 2/3 des millièmes
- les paiements qui se feront par lot, demanderont un décision avec une majorité de 2/3 au niveau des lots.

**A faire :**

Réunion suivant : samedi le 11 décembre à 16 heures chez Anne-Marie